

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE

AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
AVENANTS AUX
MARCHES DE
TRAVAUX DE
REHABILITATION
DE LA GARE HAUTE
DU TELEPHERIQUE
LOT 02, 7A, 7B, 08,
13 ET 14

Séance du : 23 juin 2023

Convocation du : 15 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Madame Christine Ricci

N°A-2023-17

Membres présents : Mesdames, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Patrick Antoine, Marc Châtelain, Christian Dupessey, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wisznieswski

Membres représentés : Alain Carlier représenté par Luc Deley suppléant, Christian Aebischer représenté par Françoise Magdelaine suppléante,

Membres excusés : Madame Roxane Dupommier, Messieurs Patrick Bartolo, Gabriel Doublet,

A l'issue d'appels d'offres, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la gare haute du téléphérique du Salève ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus en € HT
2	Curage-démolition-terrassement généraux - gros œuvre	ALBIZZATI	2 748 111,08
4	Toiture - étanchéité	AMP ETANCHÉITÉ	281 895,31
5	Enduits	ALBIZATTI	76 574,67
7A	Menuiseries extérieures acier - serrurerie – métallerie – (partie a)	STA	555 796,21
7B	Menuiseries extérieures acier - serrurerie – métallerie – (partie b)	ETS BLANCHET	524 093,90
8	Cloisons - doublages - faux plafonds	NEBIHU	202 094,66
9	Peinture	NEBIHU	29 852,36
10	Revêtements de sol souple	CAZAJOUS	16 001,51
11	Menuiserie intérieure	ROUX	176 257,22
12	Carrelage	CRC	71 733,18
13	Chauffage - ventilation - désenfumage - plomberie	AQUATAIR	931 378,41
	PSE n°3 – radiateurs restaurant		15 008,00
14	Electricité courants forts et faibles	MUGNIER	477 210,02
15	Appareils élévateurs	OTIS	199 800,00
16	Chapes	CRC	123 417,69

De nouvelles modifications (article R 2194-7 du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Ces modifications concernent les lots n°02, 7A, 7B, 08, 13, & 14.

Lot n°2 – Curage, démolition, terrassement et gros œuvre

Pour ce lot, une modification doit être apportée pour faire face à un aléa de chantier et est prise en compte comme suit :

FTM n°30 > Habillage des piles nord

Montant : + 35 380,42 € HT

Montant de l'avenant n°3: + 35 380,42 € HT

Nouveau montant du marché : 3 040 204,94 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 10,63 %

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2023 a émis un avis quant à la conclusion de cet avenant.

Lot n°7A – Menuiserie extérieure acier serrurerie – Métallerie – Partie A

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à des **propositions de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage**. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n°25 >Porte métallique supplémentaires et électrification des ouvrants

Montant : + 3 914,00 €HT

FTM n°28 >Structures CF placo portes vitrées

Montant : + 6 850,69 €HT

Montant de l'avenant n°2 : + 10 764,69 €HT

Nouveau montant du marché : 571 592,90€ HT

Pourcentage d'augmentation : + 2,84%

Lot n°7B – Menuiserie extérieure acier serrurerie – Métallerie – Partie B

Pour ce lot, une modification doit être apportée pour faire face à un **aléa de chantier** et est prise en compte comme suit :

FTM n°23 >Porte métallique supplémentaires et électrification des ouvrants

Montant : + 25 705,81€HT

Montant de l'avenant n°1 : + 25 705,81€HT

Nouveau montant du marché : 549 799,71€ HT

Pourcentage d'augmentation : + 4,9%

Lot n°08 – Cloisons – doublages – faux plafonds

Pour ce lot, des modifications doivent également être apportées sur **proposition de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage, mais également pour faire face à des aléas**. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n°29 > Plafond métal, organic, plaques de plâtre ciment, cloison

Montant : + 21 374,40 €HT

Montant de l'avenant n°1 : + 21 374,40 €HT

Nouveau montant du marché : 223 469,06€ HT

Pourcentage d'augmentation : + 10,58%

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2023 a émis un avis quant à la conclusion de cet avenant.

Lot n°13 – Chauffage, ventilation désenfumage

Pour ce lot, une modification doit être apportée pour faire face à une **modification à l'initiative du maître d'œuvre et des demandes nouvelles du maître d'ouvrage**. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n°27 > Modification appareillages sanitaires, terminaux chauffage R+2, réseau EP

Montant : + 18 811,47 €HT

Montant de l'avenant n°2 : + 18 811,47 €HT

Nouveau montant du marché : 965 728,63€ HT

Pourcentage d'augmentation : + 2,4%

Lot n°14 – Electricité courants forts et faibles

Pour ce lot, des **modifications doivent également être apportées sur proposition du maître d'ouvrage**, et pour faire face à des **aléas**. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n°32 > DALi, alimentation TJ et suppression luminaires

Montant : + 12 226,49 €HT

FTM n°33 > Renforcement d'activité de mai à mi-juillet 2023

Montant : + 17 000,00 €HT

FTM n°34 > Alimentations et commande éclairage mobilier scénographique

Montant : + 2 248,95 €HT

Montant de l'avenant n°2 : 31 475,44 € HT

Nouveau montant du marché : 509 276,66€ HT

Pourcentage d'augmentation : + 6,72%

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2023 a émis un avis quant à la conclusion de cet avenant.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les avenants relatifs aux lots n° 2, 7A, 7B, 08, 13 et 14 dans les conditions exposées ci-avant,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à les signer,

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS.

La Présidente,

Anny Martin

Signé par : Anny MARTIN

Date : 04/07/2023

Qualité : GLCT - Présidence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

